



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre, à 18 heures et 10 minutes, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le 28 août, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Stephen HERVE
- Madame Joelle MOTTE,
- Madame Cristel FABRIS,
- Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Monsieur Patrick GIBERT,
- Madame Nezha DECOURRIERE,
- Monsieur Christian BILLOTTE,
- Madame Chantal GARDET,
- Madame Eliane LOUISON
- Madame Sylvette GIRAUD.

**ETAIENT ABSENTS et/ou EXCUSES :**

- Monsieur Lakhdar FEMMAMI,
- Monsieur Maxime ATTYASSE
- Madame Mariam THIAM

**ONT DONNE PROCURATION :**

- Madame Oldhynn PIERRE à Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Madame Michele BAHURLET à Madame Chantal GARDET.

**Secrétaire de séance :** Madame Audrey GUENICHE, Directrice Santé Solidarité et Autonomie, Directrice du CCAS.



Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10.

En ouverture de séance, le Président invite l'ensemble des membres du conseil à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Maxime ATTYASSE, membre du Conseil d'administration du CCAS, récemment décédé.

Le Président présente l'ordre du jour, soumet au Conseil d'Administration le procès-verbal du 26 juin 2025.

Monsieur Stephen HERVE présente l'ordre du jour :

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2025

**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ 13.10.25-01 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2025 DU SIMAD (BUDGET ANNEXE DU CCAS)

Abstention de Monsieur Christian BILLOTTE

**VOTE FAVORABLE**

➤ 13.10.25-02 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Abstention de Monsieur Christian BILLOTTE

**VOTE FAVORABLE**

➤ 13.10.25-03 : AVENANT A LA CONVENTION DE REFACTURATION CCAS/SIMAD 2024

Il est relevé une incohérence entre le rapport qualifiant la convention de « pluriannuelle » là où la convention est corrigée « annuellement ». Il est précisé que le rapport transmis en préfecture sera corrigé afin d'être conforme à la convention.

**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ 13.10.25-04 : CONVENTION DE REFACTURATION CCAS / SIMAD 2025

**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ 13.10.25-05 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT PAR EST ENSEMBLE

Le conseil propose d'adresser un courrier à la Régie publique de l'eau par Ensemble afin d'exprimer sa désapprobation concernant les barèmes appliqués, jugés éloignés de la réalité des besoins des usagers et paradoxale compte tenu du constat de sous-utilisation de ce fond à l'échelon intercommunal.

**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ 13.10.25-06 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME ELISABETE CARDOSO, POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS, DANS LE CADRE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Le conseil demande à recevoir un bilan de l'activité du DRE ainsi qu'une invitation aux prochains COPIL

**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ 13.10.25-08 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA COMPAGNIE TERRAIN DE JEU DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE) PORTE PAR LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE)  
**VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE**

➤ NOTE N°1 D'INFORMATION DU PRESIDENT : BILAN DU PLAN CANICULE 2025  
**ONT PRIT ACTE**

➤ NOTE N°2 D'INFORMATION DU PRESIDENT : VILLE AMIE DES AINES : POINT D'ETAPE ET PERSPECTIVES  
**ONT PRIT ACTE**

➤ NOTE N°3 D'INFORMATION DU PRESIDENT : PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'ASSOCIATION SOS VICTIMES 93 ET LE COLLECTIF FEMINISME LE FEU – ACCUEIL D'ATELIERS D'ART THERAPIE POUR LES ENFANTS EXPOSES AUX VIOLENCES CONJUGALES  
**ONT PRIT ACTE**

➤ NOTE N°4 D'INFORMATION DU PRESIDENT : PROJET DE GUICHET INTEGRE 93 SENIORS AU CCAS  
**ONT PRIT ACTE**

Monsieur Stephen HERVE remercie les administrateurs.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 19H40.